

# CHARTRE DE BIENTRAITANCE

1.

**Permettre au résident de choisir** lui-même les règles de sa conduite, la direction à donner à son existence, même quand certains risques sont liés à ses décisions.

2.

**Veiller au respect et à la dignité** de chaque résident en tenant compte de ses valeurs, de ses habitudes et de ses besoins malgré les contraintes d'une vie collective.

3.

**Honorer, par principe, le vouvoiement**  
et appeler par son nom de famille chaque personne.

4.

**Définir pour chaque résident un projet de vie** personnalisé garantissant son rôle social et son épanouissement personnel.

5.

**Identifier les besoins du résident** en respectant son rythme de vie afin de favoriser Son autonomie de jour comme de nuit (repos, toilette, visites, droit aux soins...).

6.

**Prendre en compte les goûts, les habitudes,** les capacités à s'alimenter, à s'hydrater, et faire du repas un moment de plaisir pour le résident.

7.

**Préserver et rechercher l'autonomie maximale** du résident en évitant de faire à sa place ce qu'il peut faire lui-même. L'accompagner si nécessaire.

8.

**Expliquer au résident** ce que nous allons faire, puis ce que nous faisons quand nous le faisons.

9.

**Favoriser l'implication de la famille** dans la vie du résident.

10.

**Faire au maximum pour lutter contre le sentiment de solitude** du résident.

11.

**Déterminer et prendre en compte la douleur** et la souffrance du résident et de ses proches.

12.

**Considérer l'approche de la mort** comme un évènement de vie particulier pour le résident qui devra être entouré de soins et d'attentions adaptés à son état.  
Chaque membre de l'équipe se fait garant de cette Charte en s'engageant à respecter ces valeurs professionnelles et s'oblige à intervenir auprès de ses collègues qui ne la respecteraient pas.

*« L'essentiel n'est pas de vivre mais de bien vivre »  
Extrait de CRITON écrit par PLATON 428-347 av. JC*